



BUREAU COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2013-6

Réunion du 6 décembre 2013

A ST MARTIN DES NOYERS (85)

ORDRE DU JOUR :

✓ Inventaires Zones Humides :

- Avis inventaire pour les communes de Saint Martin des Noyers, Saint Sulpice Le Verdon, Saint André 13 Voies et Saint-Philbert de Grand Lieu,

✓ Révision SAGE :

- Périmètre du SAGE et communes de son bassin versant,
- Composition de la Commission Locale de l'Eau,

✓ Mise en œuvre du SAGE :

- Préparation des différents contrats (Agence de l'Eau et Conseil Régional)

✓ Questions Diverses.



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu

13, rue du Port
44310 St-Philbert-de-GrandLieu
Tél : 02 40 78 09 17

Le Bureau Elargi de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Saint Martin des Noyers le vendredi 6 décembre 2013 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD.

LISTE DES PRESENTS :

Présents : 12

Collectivités			
Conseil Régional des Pays de la Loire	THOUZEAU	Eric	A
Conseil Général de Loire Atlantique	LEDUC	Chantal	E
Conseil Général de Loire Atlantique	ALLARD	Gérard	E
Conseil Général de Loire Atlantique	CHARRIER	Jean	A
Conseil Général de Loire Atlantique	BEAUGE	Stephan	A
Conseil Général de Vendée	LEBOEUF	Alain	E
Mairie de Boulogne	MALLARD	Jean-Pierre	E
Mairie de la Copechagnière	BLAMPAIN	Michel	A
Mairie de Corcoué sur Logne	NAUD	Claude	P
Mairie de la Planche	RICHARD	Jean-Paul	E
Mairie de St Denis la Chevasse	GILBERT	Bernard	P
Mairie de St Lumine de Coutais	RABILLE	Yannick	P
Mairie de St Sulpice le Verdon	FERRE	Corinne	P
Syndicat d'Aménagement Hydraulique	BOCQUET	Christophe	P
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	FETIVEAU	Yannick	E
Etat et Etablissements Publics			
DREAL DES PAYS DE LA LOIRE	QUEMENER	Jean-Marie	A
DDTM 44	GATELIER	Sébastien	P
DDTM 85	MARBOTTE	Frédéric	A
Agence de l'Eau	SCIERS	Viviane	E
Usagers			
Chambre d'Agriculture 44	COUDRIAU	Michel	P
Chambre d'Agriculture 85	JOLLET	Christian	P
Société du Canal de Buzay	JEANEAU	Jules	P
Société Nationale de Protection de la Nature	GILLIER	Jean-Marc	P
Fédération de la Pêche de Vendée	BRAUD	Joseph	P
Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique	ROSE	Dany	E
Société Coopérative des Pêcheurs du Lac de Grand Lieu	ROBION	Dominique	A
Autres			
Mairie Saint Martin des Noyers	MADORRA	Hélène	P
Mairie de Saint André 13 voies	BAUDRY	Philippe	P
Mairie de saint Philbert de Grand Lieu	CHOCTEAU	Loïc	P
Chambre d'Agriculture 44	DOUBLET	Caroline	P
SBV Grand lieu	MARTIN	Sophie	P
SBV Grand lieu	CHARRUAU	François	P
SBV Grand lieu	ANIZON	Ludovic	P

P : Présent,

E : excusés,

A : Absent.

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des excusés. L'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Inventaires Zones Humides :
 - Avis inventaire pour les communes de Saint Martin des Noyers, Saint Sulpice Le Verdon, Saint André 13 Voies et Saint-Philbert de Grand Lieu,
- ✓ Révision SAGE :
 - Périmètre du SAGE et communes de son bassin versant,
 - Composition de la Commission Locale de l'Eau,
- ✓ Mise en œuvre du SAGE :
 - Préparation des différents contrats (Agence de l'Eau et Conseil Régional)
- ✓ Questions Diverses.

DEBAT

1. Inventaire Zones Humides

11 Les inventaires réalisés selon le cahier validé en Commission Locale de l'eau SAGE Gd lieu.

Les inventaires pour les communes de Saint Sulpice le Verdon, Saint Martin des noyers, Saint André Treize Voies, Saint Philbert de Grand Lieu, ont été réalisés par Ludovic Anizon (Chargé de Mission du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu) qui a appliqué le cahier des charges du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu.

Toutes les communes reconnaissent que la méthode participative utilisée permet une appropriation de la thématique par les acteurs locaux. Ci-dessous les remarques spécifiques :

Commune de Saint Sulpice le Verdon

La commune a connu un aménagement foncier important.

Des travaux d'aménagement de zones humides et de l'Issoire sont en cours sur le site de la Chabotterie. Ces travaux consistent à renaturer le lit de la rivière et augmenter les zones d'expansion de crues.

Commune Saint Martin des Noyers

La Boulogne prend sa source sur la commune. L'inventaire des zones humides a été réalisé selon la méthode du SAGE Grand Lieu pour toute la surface communale : il y a eu peu de contact avec le SAGE Lay. Cet inventaire est restitué à la CLE du SAGE Lay pour avis.

RELEVE DE DECISIONS

Le bureau élargi émet l'avis suivant :
1 Abstention,
9 Avis favorables
(Mme Ferre ne participe pas au vote)

le bureau élargi émet l'avis suivant :
1 Abstention,
10 Avis favorables

Commune de Saint André treize Voies

Pas remarques.

Le sentiment d'un projet non imposé, cela se traduit par une bonne participation de la profession agricole.

le bureau élargi émet l'avis suivant :
1 Abstention,
10 Avis favorables

Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

La carte sur le pourtour du lac sera compléter avec la carte des habitats connus (exemple roselières) dans le cadre de Natura 2000.

La Boulogne a l'aval du camping sera « colorée en bleu sur toute la surface pour matérialiser le plan d'eau.

Il a été demandé également d'ajouter sur cette carte « inventaire zones humides » la carte des zones inondables pour afficher une information complète.

le bureau élargi émet l'avis suivant :
1 Abstention,
10 Avis favorables

12 Zones humides : MAEt hors Natura 2000.

Ludovic Anizon a rappelé :

- L'objet, les conditions de la mesure MAEt sur zones humides,
- Les résultats issus de la concertation 2013 et les perspectives.

Le projet de territoire est présenté en annexe de ce compte rendu.

Les résultats des inventaires sur le BV Grand Lieu sont consultables sur demande auprès du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu.

Concernant la poursuite de cette mesure sur le bassin versant de Grand Lieu, le bureau élargi émet l'avis suivant :
11 Avis favorables

2. Révision SAGE

21 Le Périmètre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand lieu.

François CHARRUAU met en évidence des différences entre les communes présentes sur le bassin versant et les communes listées sur l'arrêté préfectoral du Périmètre du SAGE Grand Lieu.

Les 5 communes non listées : Bougenais (253 ha), Brains (66 ha) Port saint Père (9 ha) Saint Même le Tenu (29 ha), Beaufou (24 ha).

Un courrier sera envoyé en janvier au préfet de Loire Atlantique pour une demande d'intégration des communes présentes sur le bassin versant.

22 La Composition de la CLE du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand lieu.

François CHARRUAU rappelle que les membres de la CLE sont élus pour un mandat de 6 ans. Celui se termine au mois de février 2014. Une prolongation du mandat de trois mois a été demandée à la préfecture de Loire Atlantique lors de la CLE du 4 octobre 2013 afin de prendre en compte les résultats des élections électORALES (nouvelle composition du collège des élus) : pas d'information de la part de la préfecture concernant la demande.

François CHARRUAU présente la composition actuelle de chaque collège.

En s'appuyant sur les articles du code de l'environnement R212-29 et R212-30 rappelant la composition des CLE, le Bureau élargi de la CLE a émis les propositions suivantes :

Collège des élus :

Il faut rechercher au sein du collège une cohérence entre les compétences des collectivités territoriales et leurs situations géographiques. Un rééquilibrage entre les communes et les intercommunalités est envisageable.

Collège des usagers :

La Chambre d'Agriculture de la Loire Atlantique indique que les représentants des maraîchers et des viticulteurs pourraient siéger à la CLE compte tenu des futurs travaux pour la mise en œuvre du SAGE (disposition 5).

Concernant la représentation des propriétaires de marais, le doublon entre l'Union des marais et la Société du Canal de Buzay a été soulevé. Pas de décision. Les propriétaires de moulins pourraient siéger à la CLE étant donné les futurs travaux portant sur la continuité écologique.

Si le nombre de siège est limité au sein de ce collège, le Bureau élargi propose également qu'une seule Chambre de Commerce et de l'Industrie départementale ou un représentant régional siège à la CLE.

Dans l'optique d'améliorer la représentativité au sein de la CLE, le Bureau élargi demande au président d'écrire la Préfecture de Loire Atlantique pour :

- pour connaître les modalités de composition de chaque collège à la CLE,*
- de présenter ces premières remarques,*

3. Mise en œuvre du SAGE

F. CHARRUAU présente le planning envisagé dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre du SAGE courant 2014.

La commission « qualité » doit commencer rapidement ses travaux pour l'élaboration du programme pollutions diffuses sur l'Ognon. En effet janvier et février sont favorables à la mobilisation de la profession agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.